



Monsieur Denis MASSEGLIA  
Président du CNOSF  
1, Avenue Pierre de Coubertin  
75013 PARIS

Monsieur Robert GELY  
Président du CDOS 48

OBJET : Le mouvement sportif lozérien contre les orientations CNDS 2018

Monsieur le Président,

Le CDOS 48, en tant qu'acteur territorial et représentant du sport lozérien, s'inquiète de l'avenir et de la pérennisation du mouvement sportif local compte tenu des nouvelles orientations définies par la politique du CNDS : diminution conséquente de la part territoriale et critères d'attribution incompatibles et irréalisables au niveau des clubs.

Rappelons que l'objectif initial du CNDS est de développer la pratique sportive, en apportant notamment une aide financière au mouvement sportif dans son ensemble : « innovation sociale et environnementale par le sport ; Sport pour tous les publics ; Soutien renforcé aux territoires carencés. »

La forte baisse de la part territoriale vient ainsi à l'encontre des objectifs du CNDS, et ainsi au développement du mouvement sportif lozérien.

Les nouvelles orientations définies par le CNDS nous semblent donc éloignés des objectifs initiaux :

- **Réduire les inégalités d'accès à la pratique** : l'activité physique et sportive pour tous est un axe fondamental, cependant les subventions sont ciblées sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et sur les zones de revitalisation rurale (ZRR). Ainsi, le développement de la politique sportive est relégué derrière la mise en place d'actions sociales financées par le budget du ministère des sports au lieu d'être respectivement financées par le ministère de la ville pour les QPV et le ministère de l'Éducation Nationale pour les ZRR.
- **Professionnalisation du mouvement associatif sportif** : la perte de vitesse du bénévolat incite les associations à se professionnaliser certes, mais créer des emplois et les pérenniser est-il à la portée de toutes les structures associatives ? La Lozère est particulièrement touchée par cette crise du bénévolat, notamment dû à un faible bassin de population.
- **Promotion du Sport Santé** : ces actions semblent indispensables. Mais ne doivent-elles pas être, en partie, prises en charge par le ministère de la santé ?
- **Plan héritage et société** : Les montants réservés à ce plan semblent seulement réservés à l'apprentissage de la natation, soit la seule pratique sportive susceptible de représenter l'Héritage 2024. Qu'en est-il des autres pratiques ?
- **Renforcer la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport** : Ces actions citoyennes sont déjà mises en place dans grand nombre de structures et méritent d'être pérennisées et étendues.



- **Formation des bénévoles** : Les bénévoles sont les piliers du mouvement sportif français. Leur formation n'est plus éligible à subvention, sauf si elle est destinée au QPV et au ZRR. Sans le bénévolat, l'entière majorité des actions sportives ne pourraient avoir lieu.

### Concernant la fête du sport

L'appel à projet présente les collectivités territoriales comme « porteuses de projets », et le mouvement sportif comme simple exécutant. La fête du sport ne devrait pas être portée par ces propres acteurs, plus à même de proposer des animations dans un domaine qu'ils connaissent parfaitement ?

Le CDOS 48, soutenu par l'ensemble du mouvement sportif lozérien, est très inquiet sur son avenir et sa capacité à développer la pratique sportive en Lozère dans les années à venir. Je vous prie de bien vouloir faire état de ses réflexions et de ce mécontentement auprès de Madame LAURA FLESSEL, Ministre des Sports, et de Madame ARIELLE PIAZZA, Président du CNDS.

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations sportives.

Robert GELY  
Président du CDOS 48

Les Comités Départementaux :

CODEPELOV 48

CD Tir

CD Ski

CD Tennis

Daniel GONZALEZ  
Trésorier CDOS 48

CODERS 48

CD Judo

CD Médailles JSEA

CD Ski  
(Bière)

CD RUGBY LOZERE

CD Tennis de Table

CD BADMINTON 48